

DÉPARTEMENT DE CÔTE-D'OR
COMMUNE DE COMBERTAULT

PLAN LOCAL D'URBANISME

NOTE TECHNIQUE

1 - Assainissement

Maîtrise d'ouvrage - compétence

La compétence en assainissement (gestion clientèle, refoulement, relèvement, collecte eaux usées) est confiée à la Communauté d'Agglomération Beaune Côte et Sud (précédemment au S.I.V.O.M. du Pays Beaunois) et déléguées à Veolia Eau – Compagnie Générale des Eaux (délégation de service public).

Réseau de collecte (sur Combertault)

L'ensemble des constructions est relié à un réseau d'assainissement séparatif. Le réseau communal, d'une longueur totale de 5,7Kms est relativement complexe : il est équipé de 3 postes de relèvement en télégestion, de 3,9Kms de canalisations gravitaires, de 1,7Kms de canalisations de refoulement, de 131 branchements au réseau d'eau usées et d'un au réseau d'eau pluviale.

En 2007, le nombre d'abonnés communaux était de 166 dont 1 de la collectivité.

Le rapport d'activité 2007 fait encore apparaître la présence d'eaux claires parasites en provenance de Sainte-Marie-La-Blanche.

Station d'épuration

La station d'épuration, installée sur le territoire communal (Unité de dépollution Monge de Beaune Combertault – M.O. Communauté d'Agglomération), et qui reçoit les rejets domestiques de plusieurs communes (25000 habitants env.), a une capacité de 99000 équiv/hab. La station reçoit aussi les rejets de nombreuses industries.

L'usine est dotée d'une unité de conditionnement, d'une unité de déshydratation et d'une unité de séchage solaire et de stockage. L'unité de séchage des boues traite celles de l'ensemble du pays Beaunois, avec un apport par citernes pour les communes non raccordées.

Les traitements appliqués aux eaux usées sont : boues activées, aération prolongée, dénitrification, déphosphatation, filière spécifique, nitrification, prétraitements physiques. Les eaux pluviales reçoivent un prétraitement physique. Le milieu récepteur est la rivière La Bouzaise.

La quantité annuelle de rejets n'est pas connue. On relève toutefois une pointe à 119000 équiv/hab en mai 2007 (exceptionnelle due à fortes pluies) et à 79000 E/h en septembre 2007 (vendanges étalées).

Le plan d'épandage des boues a été renouvelé le 11/09/2007.

Zonage d'assainissement

Le zonage d'assainissement s'applique sur la commune. L'ensemble du territoire est classé en assainissement collectif.

2 – Eau potable

Maîtrise d'ouvrage - compétence

La compétence alimentation adduction à l'eau potable est confiée à la Communauté d'Agglomération Beaune Côte et Sud (précédemment au S.I.V.O.M. du Pays Beaunois) et déléguées à Veolia Eau – Compagnie Générale des Eaux (délégation de service public).

Le réseau est alimenté depuis des installations situées en dehors de la commune. Composé de plusieurs branches, il dessert l'ensemble des logements de la commune.

3 – Déchets

La collecte des ordures ménagères est assurée par la Communauté d'agglomération qui gère aussi des déchetteries situées en dehors de la commune. Le seul point d'apport volontaire communal est situé à proximité de la rivière le long de la route de Levernois.